

# CTOI

## Résumé du Programme régional d'observateurs de la CTOI en 2013



*Soumis par*

**MRAG**



mars 2014

### Table des matières

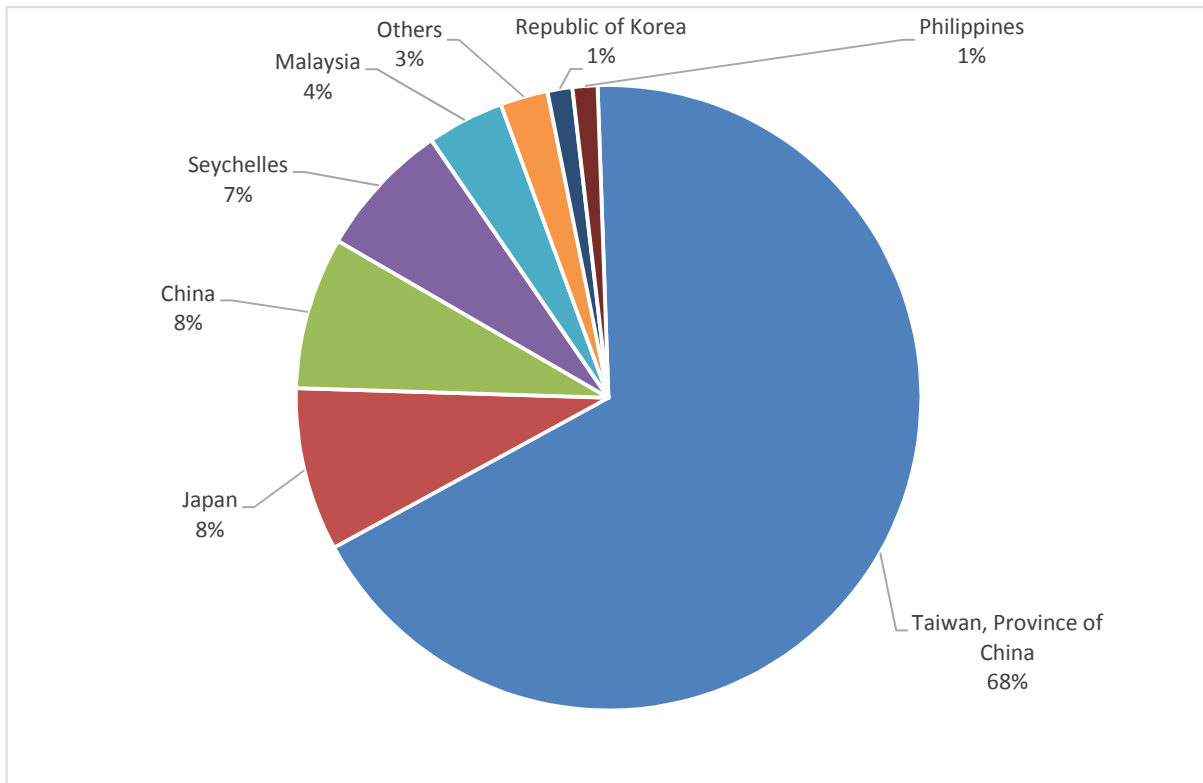
|     |                              |   |
|-----|------------------------------|---|
| 1   | Introduction                 | 3 |
| 2   | Protocoles d'échantillonnage | 5 |
| 2.1 | Estimation du poids          | 5 |

|     |   |                              |
|-----|---|------------------------------|
| 2.2 | Identification des espèces                  | 6                            |
| 3   | Thon rouge du Sud                           | 6                            |
| 4   | Identification des LSTLV                    | Error! Bookmark not defined. |
| 5   | Vérification des LSTLV                      | 7                            |
| 6   | Autres infractions potentielles             | 9                            |
| 7   | Formation des observateurs                  | 9                            |
| 8   | Autres questions                            | 9                            |
| 8.1 | Sécurité                                    | 9                            |
| 8.2 | Élimination des déchets                     | 9                            |
| 8.3 | Coopération des navires                     | 9                            |
| 8.4 | Conditions à bord des navires transporteurs | 9                            |

# 1 Introduction

Durant l'année 2013, le Programme régional d'observateurs (PRO) a surveillé un total de 852 transbordements par de grands palangriers thoniers (LSTLV) ; 68% étaient de Taïwan, Chine, suivis de navires battant pavillon du Japon (8%), de la Chine (8%) et des Seychelles (7%) (Figure 1). La catégorie « autres » (« others ») est composée de navires d'Indonésie, d'Oman, de Thaïlande et de Tanzanie, qui, chacun, représentent moins de 1%. Bien que le nombre de transbordements réalisés est similaire à celui de 2012, la proportion de ceux réalisés par Taïwan, Chine a diminué (de 79 à 68%) tandis que ceux de la Chine et de la Malaisie ont significativement augmenté (respectivement de 2 à 8% et de moins de 1 à 4%).

Les navires transporteurs (CV) étaient principalement enregistrés à : Vanuatu (46%), Taïwan, Chine (17%), et Panama (15%), avec quelques transbordements également vers des navires transporteurs battant pavillon du Japon, de Malaisie, de République de Corée et de Singapour.

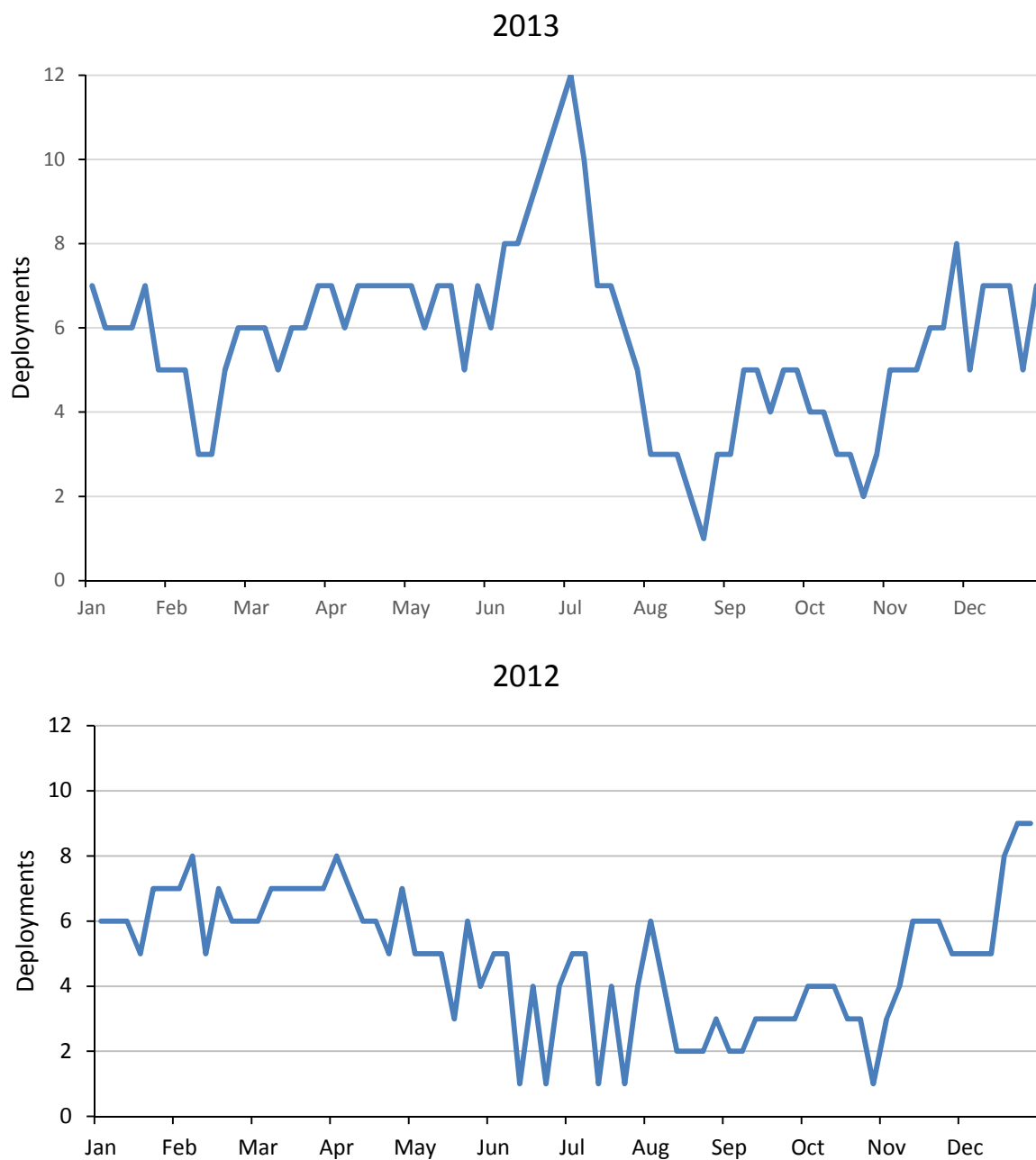


**Figure 1 Contribution au nombre total de transbordements de la CTOI en 2013, en pourcentage par flotte.**

La Figure 2 présente un résumé des déploiements réalisés dans le cadre du PRO (nombre de CV à bord desquels des observateurs ont été déployés) en 2013 : on en a dénombré 47, dont 9 on continué vers, ou venaient de, la zone de l'ICCAT. Le nombre de déploiements par période de déclaration variait de 3 à 7 entre janvier et juin, avant d'augmenter à 12 début juillet puis de diminuer à un minimum d'un transbordement vers la fin août.

En 2012, le pic de déploiement d'observateurs se situait en décembre et le minimum était observé de juin à août.

La Figure 3 montre la localisation de tous les transbordements en 2013 et, en encadré, en 2012, 2011 et 2010. La distribution spatiale des transbordements est similaire à celle de 2012, avec des « bandes » de transbordements à environ 12° et 34° sud. Il y a eu également des transbordements au nord-ouest de la zone de compétence de la CTOI, pour la première fois depuis 2010, un signe possible de réduction de la pression de piraterie. Aucun transbordement n'a eu lieu dans une ZEE.



**Figure 2. Chronologie des déploiements d'observateurs pour le PRO de la CTOI en 2013 et 2012.**

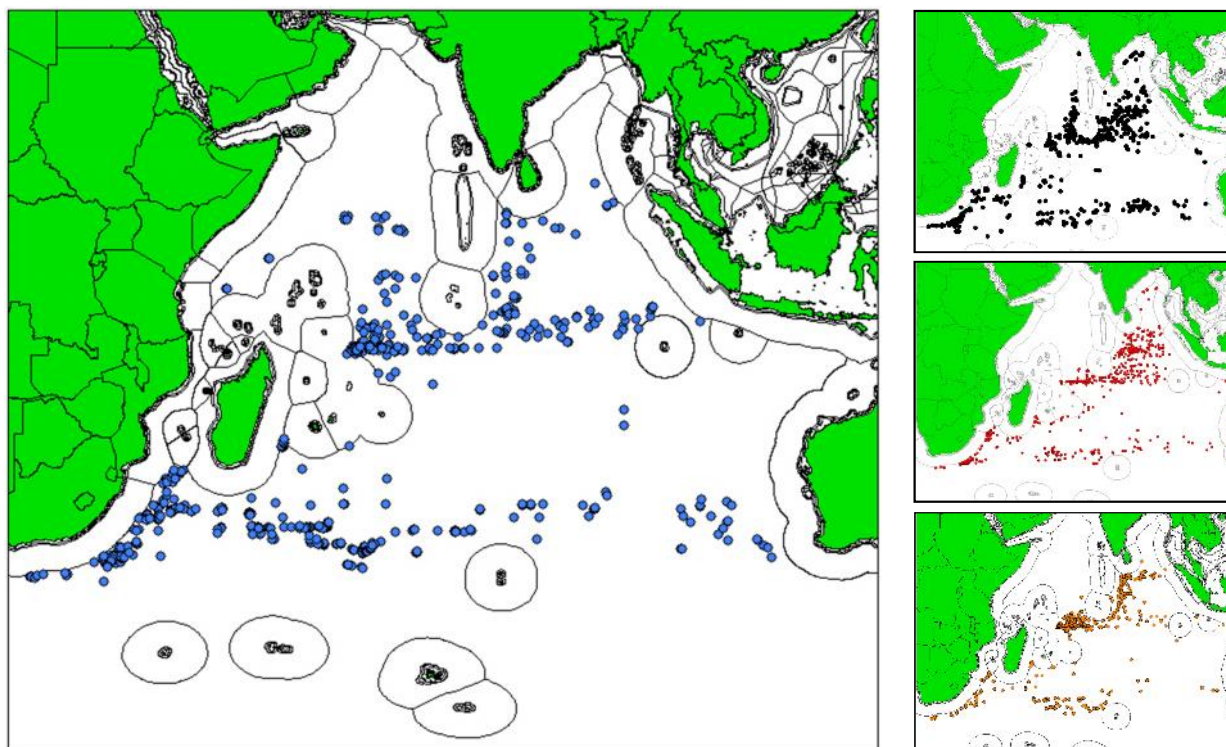


Figure 3 Localisation des transbordements de la CTOI en 2013 (à gauche) et, en encadré, 2010 (haut), 2011 (milieu) et 2012 (bas).

## 2 Protocoles d'échantillonnage

### 2.1 Estimation du poids

Des procédures d'estimation de poids ont précédemment été débattues dans la Revue du Programme régional d'observateurs<sup>1</sup>. Les différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires sont illustrées dans la Figure 4 et, pour seulement les thons, dans la Figure 5.

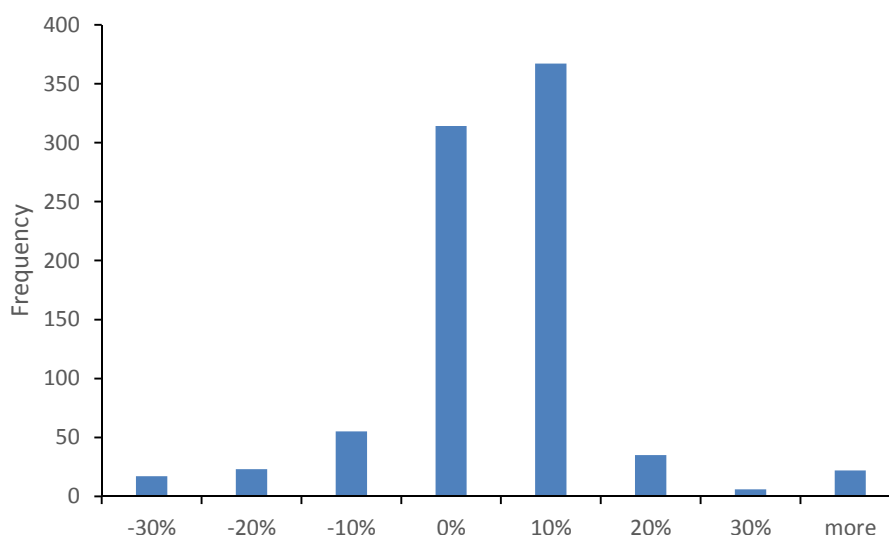
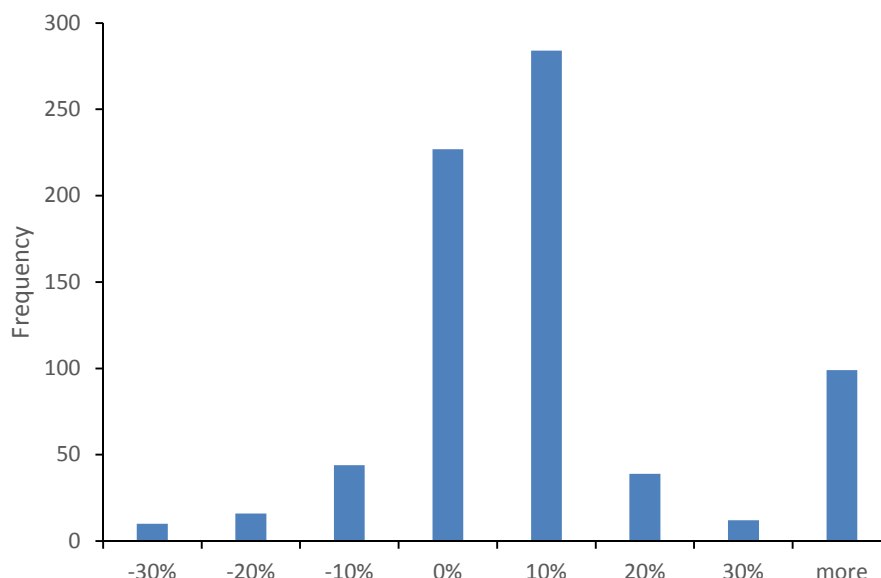


Figure 4 Différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes espèces).

<sup>1</sup> MRAG et CapFish (2010). Revue du Programme régional d'observateurs. IOTC-2011-S15-CoC48\_Add1  
Résumé du Programme régional d'observateurs de la CTOI durant 2013



**Figure 5 Différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (thons).**

Les différences négatives représentent les transbordements au cours desquels les estimations de l'observateur sont supérieures à la déclaration des navires. Les différences sont positives lorsque les estimations de l'observateur sont inférieures. Pour l'ensemble des espèces, 85 % des estimations présentaient un écart de moins de 10 % avec les déclarations des navires. De ces différences, 87 % étaient supérieures et 13 % étaient inférieures aux déclarations des navires, ce qui indique dans la plupart des cas que l'estimation de l'observateur était supérieure à la déclaration du navire. Les divergences entre les poids observés et déclarés sont imputables à certains points particuliers, à savoir :

- La majorité des divergences se produisent lorsque des LSTLV transbordent le poisson dans des filets, en particulier lorsque le rouvet (*Ruvettus pretiosus*) est transféré, et il est donc difficile d'estimer le poids et le nombre.
- Des écarts plus importants ont également eu lieu avec les transferts de germon : en une occasion, la déclaration était incorrecte et indiquait 1000 kg au lieu de 10 000 kg.
- Le nombre d'albacores et de patudos de petite taille n'est pas toujours enregistré dans les statistiques des navires.
- Les LSTLV utilisent parfois une combinaison de méthodes de traitement sur de multiples espèces.
- Peu de transbordements de porte-épées <5t ont été consignés par les navires ;
- Les LSTLV modifient parfois leurs plans pour transférer une espèce durant le transbordement. Si cela se produit durant le transbordement et que le formulaire de déclaration a déjà été rempli, une part du transbordement pourrait être soit déclarée et non transbordée, soit incluse mais non déclarée.

## 2.2 Identification des espèces

Les principales espèces transbordées en 2013 étaient le patudo (*Thunnus obesus*), l'albacore (*Thunnus albacares*), le germon (*Thunnus alalunga*) et le rouvet (*Ruvettus pretiosus*), avec des petites quantités d'autres espèces dont l'espadon (*Xiphias gladius*), le thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*), diverses espèces de requins (*Selachimorpha/Pleurotremata*) et de marlins (*Makaira* spp.). Le requin-taupe bleu (*Isurus* spp.) demeure l'espèce de requins la plus communément transbordée.

## 3 Thon rouge du Sud

Depuis l'adoption de la Résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT le 1<sup>er</sup> janvier 2010, tout thon rouge du Sud transféré doit être accompagné d'un

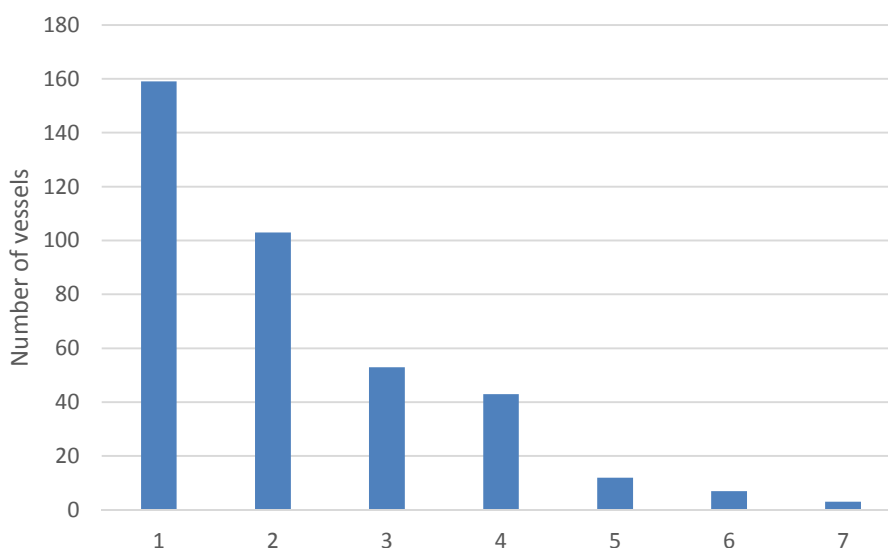
formulaire de suivi des captures, qui est contresigné par En 2013, des thons rouges du sud ont été transbordés et déclarés à 58 occasions durant 19 différents déploiements, pour un total de 961 181 tonnes transférées (Tableau 1).

**Tableau 1 Transbordements de thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) durant 2013**

| Demande No. | Nom du navire     | N° CTOI du CV | Nom de l'observateur | Nombre de transbordements | Total des poids déclarés (t) |
|-------------|-------------------|---------------|----------------------|---------------------------|------------------------------|
| 209         | Ryoma             | 8442          | Basil Vilakazi       | 1                         | 23,765                       |
| 212         | Shin Izu          | 8457          | Bruce Biffard        | 1                         | 7,807                        |
| 215         | Tuna Queen        | 8446          | Gary Breedt          | 2                         | 0,904                        |
| 223         | Kurikoma          | 8462          | Jonathan Newton      | 1                         | 0,457                        |
| 224         | Ibuki             | 14787         | Julio Ocon           | 13                        | 126,205                      |
| 225         | Meita Maru        | 8461          | M Silekwa            | 1                         | 2,161                        |
| 227         | Futagami          | 8453          | Anthony Donnelly     | 1                         | 26,3                         |
| 230         | Taisei Maru No.15 | 8465          | Samantha Clifton     | 1                         | 25,468                       |
| 231         | Chikuma           | 14788         | Peter Lafite         | 2                         | 10,429                       |
| 233         | Chitose           | 15114         | Eddie Higgins        | 14                        | 337,678                      |
| 235         | Futagami          | 8453          | Henry John Heyns     | 1                         | 19,65                        |
| 236         | Shota Maru        | 8459          | Basil Vilakazi       | 11                        | 236,884                      |
| 238         | Ibuki             | 14787         | Anthony Donnelly     | 1                         | 0,9                          |
| 239         | Chikuma           | 14788         | Jonathan Newton      | 1                         | 2,7                          |
| 240         | Taisei Maru No.24 | 8466          | Taylan Koken         | 1                         | 32,224                       |
| 244         | Genta Maru        | 13783         | Mzwandile Silekwa    | 1                         | 21,296                       |
| 246         | Shota Maru        | 8459          | Jeffrey Heineken     | 3                         | 7,797                        |
| 249         | Futagami          | 8453          | Bruce Biffard        | 1                         | 4,661                        |
| 251         | Shin Fuji         | 8458          | John McDonagh        | 1                         | 73,895                       |

## 4 Vérification des navires

Les rôles et les responsabilités des observateurs en ce qui concerne les contrôles de navires en mer sont décrits à l'annexe 3 de la résolution 12/05 et les différences dans les procédures de contrôle des navires ont été mises en évidence dans le rapport sur le PRO de l'an dernier (IOTC-2013-CoC10-04b). Sur les 852 navires qui ont transbordé en 2013, les observateurs ont réussi à monter à bord de 626 d'entre eux ; sur les navires qui n'ont pas reçu la visite d'un observateur, la majorité (183) ont transmis leur journal de bord et leur ATF pour inspection. La plupart des navires ont été contrôlés seulement une fois, mais trois navires ont été contrôlés sept fois en 2013. Le nombre de contrôle des différents navires en 2013 est illustré par la Figure 6.



**Figure 6 Nombre de vérifications des navires en 2013.**

Un bref résumé des résultats des vérifications de navires est fourni ci-dessous ; les détails complets sur les infractions potentielles sont fournis dans la Circulaire CTOI 2014-19 (Tableau de synthèse sur les

infractions potentielles observées dans le cadre du PRO)

1. **Vérifier la validité de l'autorisation ou du permis du navire pour pêcher le thon et les espèces apparentées dans la zone de la CTOI.** Pour aider les observateurs à identifier les autorisations de pêche (ATF) valables, le PRO a des exemples de celles de Chine, d'Indonésie, du Japon, de Corée, d'Oman, des Philippines, des Seychelles, de Taïwan, province de Chine et de Thaïlande. Au cours de 2013, 24 navires, n'ont, à la demande de l'observateur, soit pas fourni d'ATF, soit fourni une ATF qui n'a pas été reconnue par l'observateur soit on faxé leur ATF à l'observateur sur le CV, à une date ultérieure. Dans 43 cas, l'observateur soit a considéré que l'ATF n'était pas valable pour l'océan Indien, que la zone d'opération avait été altérée ou il n'a pas été pas en mesure de déterminer la validité car le document n'était pas dans une langue qu'il pouvait lire. À 12 reprises l'ATF montrée était expirée (la date de la dernière journée de pêche enregistrée dans le journal de bord était ultérieure à la date d'expiration de l'ATF), et, dans certains cas, de près de 2 ans.
2. **Vérifier et noter le volume total des captures à bord ainsi que la quantité à transférer sur le navire transporteur.** Cela se fait à travers un entretien direct avec le capitaine du navire ou le capitaine de pêche (en utilisant des fiches de traduction si nécessaire). Les observateurs ne vérifient pas les cales pour des raisons de santé et de sécurité et cela ne relève pas du programme.
3. **Vérifier le fonctionnement du SSN.** Durant les vérifications de LSTLV réalisées en 2013, tous les navires avaient une unité SSN, mais dans 11 cas le témoin de fonctionnement ne semblait pas allumé ou aucune alimentation ne put être trouvée. Un certain nombre d'observateurs ont signalé que l'unité SSN à bord du navire était différente du type et du numéro de série indiqué sur la licence.
4. **Examiner les livres de pêche.** Les livres de pêche sont consignés comme imprimés et reliés, imprimés mais non reliés, manuscrits et reliés, manuscrits et non reliés ou électroniques. Les infractions potentielles concernant les livres de pêche sont les plus courantes, car tous les livres de pêche non reliés (451 en 2013) doivent être déclarés. Un résumé des types de livres de pêche observés durant les vérifications des navires est proposé dans le Tableau 2.

**Tableau 2** Résumé des vérifications des livres de pêche réalisées en 2013

| Format de livre de pêche | Nombre |
|--------------------------|--------|
| imprimés & reliés        | 447    |
| imprimés & non reliés    | 309    |
| manuscrits & reliés      | 44     |
| manuscrits & non reliés  | 4      |
| électroniques            | 10     |
| pas présentés            | 1      |

5. **Vérifier si les captures à bord résultent de transferts provenant d'autres navires, et vérifier la documentation de ces transferts.** Aucun navire n'a indiqué avoir reçu de transbordement d'un autre navire.
6. **En cas d'infraction potentielle impliquant le navire de pêche, il faudrait immédiatement la dénoncer au capitaine du navire transporteur.** Bien que le capitaine du CV soit normalement notifié des infractions potentielles dans le rapport de l'observateur, c'est par le biais du rapport final de l'observateur que le Secrétariat de la CTOI en est informé. Le Secrétariat en informera alors l'État du pavillon.
7. **Communiquer les résultats des opérations du navire de pêche contenus dans le rapport de l'observateur.** Les résultats des vérifications menées par les observateurs sont résumés dans leurs rapports finaux, et toute divergence est examinée en profondeur. En outre, un dossier photographique de l'ensemble des autorisations des navires, unités SSN et journaux de bord ainsi que les marquages extérieurs des navires, est tenu.

En plus de ce qui précède, les observateurs sont également tenus de vérifier et d'enregistrer le nom du LSTLV concerné ainsi que son numéro CTOI, son IRCS et le numéro d'immatriculation national et de déterminer si les marquages sont conformes à la Résolution 13/02. Les résultats sont présentés dans le



Tableau 3 et indiquent le nombre de fois où l'observateur soit n'a pas pu vérifier les informations soit a estimé que les marquages sur le navire n'étaient pas correctement affichés.

**Tableau 3**

| Vérification de l'identification            | Occurrences |
|---|-------------|
| Nom du navire                               | 55          |
| IRCS du navire                              | 35          |
| Numéro d'immatriculation national du navire | 113         |

## 5 Autres infractions potentielles

Il n'y a eu aucune autre infraction potentielle observée.

## 6 Formation des observateurs

Depuis 2009, 60 observateurs ont reçu une formation de la CTOI (Annexe 1). Certains d'entre eux ont été formés directement à travers la CTOI alors que d'autres ont reçu une formation croisée auprès de l'ICCAT, après autorisation préalable de la CTOI. Tous les observateurs sont aussi formés pour contrôler les transbordements de la CCSBT. Les observateurs ayant reçu une formation ne sont pas tous actuellement actifs ou encore dans le programme ; il est donc nécessaire de continuer à organiser régulièrement des formations pour les observateurs pour remplacer ceux qui décrochent. En 2013, trois observateurs furent formés spécifiquement pour la CTOI.

## 7 Autres questions

### 7.1 Sécurité

Chaque observateur procède à une inspection pré-embarquement du CV avant l'appareillage. Les conditions de sécurité des navires se sont améliorées depuis le début du programme. Au cours de 2013, aucun observateur n'a refusé son déploiement pour des raisons de sécurité. Les CV possédaient tous des certificats de sécurité valides et disposaient d'un nombre suffisant d'engins de sauvetage vérifiés et certifiés.

Les capitaines des CV fournissent des directives concernant les conditions en mer convenables au transfert sur les LSTLV et prennent la décision finale sur le fait de procéder à un transfert ou pas. Toutes les vérifications de navires ont été menées en toute sécurité durant 2013 et aucun accident n'a été signalé. Si les conditions sont jugées dangereuses, l'observateur n'embarque pas.

### 7.2 Élimination des déchets

Les méthodes d'élimination des déchets varient parmi les CV. Cependant, la plupart d'entre eux ont mis en place des plans de gestion des déchets. Toutefois, les opérations de transbordement continuent d'entraîner le rejet en mer de déchets par les LSTLV. Les articles les plus communément éliminés en mer sont les emballages.

### 7.3 Coopération des navires

La coopération des LSTLV et des CV reste bonne.

### 7.4 Conditions à bord des navires transporteurs

Bien que les conditions à bord des CV sont variables, il n'y a eu aucun rapport de conditions inacceptables à bord des CV durant 2013.

## Annexe 1- Observateurs formés par la CTOI

| Nom de l'observateur    | Numéro CTOI | Formés par l'ICCAT |
|-------------------------|-------------|--------------------|
| Ray Manning             | 001         | Oui                |
| Kevin Ruck              | 002         | Non                |
| Jano van Heerden        | 003         | Oui                |
| Jonathon Roe            | 004         | Oui                |
| James Bennet            | 005         | Non                |
| David Hughes            | 006         | Oui                |
| James Moir-Clark        | 007         | Non                |
| Hendrik Crous           | 008         | Oui                |
| Tony Dimitrov           | 010         | Oui                |
| Jeffrey Heinecken       | 011         | Non                |
| Jaco Visagie            | 012         | Non                |
| Jonathon Newton         | 013         | Oui                |
| Sam Rush                | 014         | Oui                |
| Hentie Heynes           | 015         | Oui                |
| David James Virgo       | 016         | Non                |
| Juan Vilata             | 017         | Non                |
| Patrick Nugent          | 018         | Non                |
| Andrew Deary            | 019         | Oui                |
| George Stoye            | 020         | Non                |
| Nicky Wiseman           | 021         | Non                |
| Neil Davidson           | 022         | Non                |
| Nicholas Van Leenhoff   | 023         | Non                |
| Lindsay Jones           | 024         | Oui                |
| Schalk Visagie          | 025         | Oui                |
| Thomas Hamish Gerrard   | 026         | Oui                |
| Gary Breedt             | 027         | Oui                |
| Peter Lafite            | 028         | Oui                |
| Ebol Rojas              | 029         | Oui                |
| Erich Gericke           | 030         | Non                |
| Barry Rose              | 031         | Oui                |
| Nicholas Wren           | 032         | Oui                |
| Ramon Benedet           | 033         | Oui                |
| Clinton Grobbelar       | 034         | Oui                |
| Victor Ngongo           | 035         | Oui                |
| Stephen Westcott        | 036         | Oui                |
| Steven Young            | 037         | Non                |
| Anthony Donnelly        | 038         | Oui                |
| Thomas Franklin         | 039         | Oui                |
| Robert Clark            | 040         | Oui                |
| Pedro Jesus             | 041         | Oui                |
| Oliver Wilson           | 042         | Non                |
| Jan Wissema             | 043         | Non                |
| Elcimo Pool             | 044         | Oui                |
| Bruce Biffard           | 045         | Oui                |
| Carla Soler Carreras    | 047         | Oui                |
| Samantha Clifton        | 048         | Oui                |
| Jane Le Lec             | 049         | Oui                |
| Marius Kapp             | 050         | Non                |
| Aaron Mair              | 051         | Oui                |
| Martin Ward             | 052         | Oui                |
| Taylan Koken            | 101         | Oui                |
| Julio Ocon              | 102         | Oui                |
| Pedro Costa             | 103         | Oui                |
| Basil Vilakazi          | 104         | Oui                |
| Jeffrey Heineken        | 105         | Oui                |
| Mzwandile Silekwa       | 106         | Oui                |
| Dwight Rees Dreyer      | 108         | Oui                |
| Pedro de Jesus          | 118         | Oui                |
| Filipe Miguel Rodrigues | 112         | Oui                |
| John McDonagh           | 113         | Oui                |
| Ricardo Silva           | 114         | Oui                |